

FORMATION ET SENSIBILISATION

La sensibilisation et la formation sont des actions de développement de connaissances qui permettent de se familiariser avec l'accessibilité universelle et les besoins des personnes ayant une limitation fonctionnelle.

Les mesures de formation et de sensibilisation visent une meilleure connaissance des personnes ayant une limitation fonctionnelle, de leur potentiel et de leurs besoins afin de prévenir les préjugés et les situations de discrimination, notamment dans le cadre des services offerts.¹



Sensibilisation pour une meilleure inclusion

La sensibilisation et la formation sont des actions plus concrètes à mettre en place qui permettent d'assurer un meilleur accueil et une meilleure prise en charge d'un enfant ou d'un parent ayant une limitation fonctionnelle.

Connaître et comprendre les limitations fonctionnelles

Un aspect important de la sensibilisation et la formation pour l'inclusion est d'abord de s'informer sur les différents types de besoins.

Voici quelques exemples de thèmes sur lesquels il est important de s'informer :

- Les différents types de limitations fonctionnelles.
- Les difficultés rencontrées par les personnes ayant une limitation fonctionnelle, que ce soit au niveau physique, émotionnel, cognitif, social ou d'apprentissage.

Comprendre les principes de l'inclusion

La sensibilisation et la formation pour aider à l'inclusion d'enfants ayant une limitation fonctionnelle en service de garde requièrent une compréhension du principe de l'inclusion.

Il faut développer ses connaissances sur l'inclusion, notamment les termes de l'inclusion pour bien les utiliser et être en mesure d'identifier les obstacles à l'inclusion comme les attitudes discriminatoires, le manque de soutien et la difficulté d'accès à l'information.

En gardant un esprit ouvert, on apprend également à connaître chaque enfant et considérer son style d'apprentissage et ainsi considérer l'enfant au-delà de son handicap.

1 [Définition développée par : Office des personnes handicapées du Québec \(OPHQ\) - Guides pour les ministères, les organismes publics et les municipalité - Formation et sensibilisation, Gouvernement du Québec.](#)

Apprentissage en continue

Le domaine de l'accessibilité universelle est en constante évolution. Ainsi, il faut se tenir informer des nouvelles avancées, ressources ou outils développés. Cependant, il faut aussi se doter des connaissances de bases en termes d'accessibilité. L'élaboration d'un plan de formation en continue permettrait de développer les connaissances du personnel dans divers domaines :

- > Les interventions éducatives inclusives en service de garde;
- > À l'égard des enfants présentant des besoins de soutien particulier;
- > Sensibilisation à la diversité, importance de l'inclusion et respect des différences;
- > Comment favoriser le développement de comportements prosociaux chez tous les enfants.

Ces sujets de formation pourraient venir compléter une formation d'introduction à l'inclusion et à l'accessibilité universelle. Au-delà des formations, l'apprentissage en continue peut également se faire à partir de réflexions du personnel. D'abord à propos de difficultés rencontrées afin de développer en équipe des mesures à mettre en place pour y répondre.

Ressources et outils

La formation en continue peut se faire via la consultation d'informations, de documentation, de sites Web, d'outils en ligne. Voici quelques ressources disponibles :

- > [Ministère de la famille - Référentiel de compétences des éducatrices et éducateurs de la petite enfance - 2021](#)
- > [RIPPH - Le modèle humain - Processus de production du handicap](#)
- > [Trousse pour l'inclusion en service de garde éducatif à l'enfance](#)
- > [Ensemble pour des milieux de garde inclusifs](#)
- > [AQCPE - Le projet Carrick](#)
- > [Gouvernement du Québec - Autoformation Mieux accueillir les personnes handicapées](#)

Processus d'amélioration continue des pratiques éducatives

L'amélioration continue des pratiques éducatives est un processus structuré qui vise à identifier les défis rencontrés dans les milieux éducatifs, à mettre en place des solutions adaptées et à accompagner les équipes pour garantir une évolution positive et durable.

Exemples de mesures possibles :

- > Offrir des formations ciblées sur l'inclusion, la gestion de comportements difficiles ou l'utilisation d'aides techniques adaptées.
- > Mettre en place un système de mentorat ou de soutien-conseil par un professionnel spécialisé (ex : conseillère pédagogique).
- > Réorganiser l'environnement physique pour favoriser l'accessibilité et la participation active de tous les enfants.
- > Introduire de nouveaux outils pédagogiques ou ressources adaptées aux besoins spécifiques identifiés.
- > Renforcer la communication entre l'équipe éducative et les familles pour mieux comprendre et répondre aux attentes.

Point de réflexion

Des collaborations avec différents partenaires pour du soutien-conseil permettraient d'obtenir une expertise complémentaire, par exemple de la part de conseillères pédagogique ou de techniciennes en éducation spécialisées.

Fiches reliées à consulter

- > Qu'est-ce que l'accessibilité universelle?
- > Approche inclusive
- > Communication accessible : interaction verbale
- > Services et programmes éducatifs inclusifs